

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

OBJET :

**VOTE PAR
ANTICIPATION DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET TRAMWAY**

N° CC_2023_0161

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le **06 DEC. 2023**
ID : 074-200011773-20231204-CC_2023_0161-DE

Séance du : mercredi 29 novembre 2023

Convocation du : 22 novembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Robert BURGNIARD par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Louiza LOUNIS par Julien BEAUCHOT, Pascale MAYCA par Matthieu LOISEAU, Pascal SAUGE par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Alain LETESSIER par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Considérant que le budget primitif 2024 du budget Tramway ne sera pas adopté au 31 décembre 2023, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2024, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

CC_2023_0161

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le **06 DEC. 2023**
ID : 074-200011773-20231204-CC_2023_0161-DE

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2024 du budget Tramway, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en 2024 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2023, hors crédits de la dette et des restes à réaliser, soit 60 566,50 €, calculés et répartis selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budgété 2023	Restes à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25%
13	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	625,00 €
21	117 930,00 €	930,00 €	117 000,00 €	29 250,00 €
23	63 000,00 €	0,00 €	63 000,00 €	15 750,00 €
4581001	440 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4581002	460 000,00 €	460 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4581003	520 000,00 €	520 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4581007	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4581008	1 190 000,00 €	1 190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4581010	65 346,00 €	5 580,00 €	59 766,00 €	14 941,50 €
Total général	4 658 776,00 €	4 416 510,00 €	242 266,00 €	60 566,50 €

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAUX
Date de signature : 04/12/2023
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 05/12/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.